



**HAL**  
open science

## La CGT à l'épreuve du “ complot ” (1952-1954)

Michel Pigenet

► **To cite this version:**

Michel Pigenet. La CGT à l'épreuve du “ complot ” (1952-1954). Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde et Michel Pigenet (dir.). La CGT dans les années 1950, Presses universitaires de Rennes, p. 449-460, 2005. hal-03750180

**HAL Id: hal-03750180**

**<https://hal.science/hal-03750180>**

Submitted on 11 Aug 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La CGT à l'épreuve du « complot » (1952-1954)

Michel Pigenet  
p. 449-460

Riche en tumultes, le passé de la CGT comporte maints épisodes judiciaires ponctués d'arrestations et d'inculpations pour « complot ». Dès avant 1914, ses dirigeants connurent pour cette raison les geôles de la République. L'accusation redouble au sortir de la Première Guerre mondiale face au dispositif politico-syndical communiste qui émerge dans le sillage de la révolution russe. Prompt à célébrer sa solidarité avec l'Union soviétique, le mouvement s'offre désormais à la suspicion d'atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'État. L'entrée dans la guerre froide réactive, du côté des autorités, la tentation d'en user pour affaiblir, sinon abattre, un ennemi intérieur plus redoutable qu'il ne l'était dans les années 1920. Les vagues répétées, du printemps 1952 à l'automne 1953, de perquisitions suivies d'arrestations ou de passage dans la clandestinité signalent bel et bien une période d'exception.

### **D'un complot à l'autre : un épisode spectaculaire de la guerre froide franco-française**

#### *L'acmé des affrontements d'une époque manichéenne*

##### *Le point de départ : le 28 mai 1952*

Interdite, la manifestation parisienne du 28 mai 1952 tourne à l'épreuve de forces. Annoncée par le Conseil départemental de la Paix de la Seine pour protester contre la venue à Paris du général américain Matthew Bunker Ridgway, sa préparation relève de la Fédération de la Seine du PCF<sup>1</sup>, mais suppose le soutien actif de l'Union des syndicats de la région parisienne – USRP. Encouragés à « ne pas reculer » et « à tenir la rue » les milliers de militants se sont équipés en conséquence : « gros manches et petites pancartes »... Résolus à en découdre avec la police, les manifestants n'hésitent pas à charger les policiers et à attaquer des commissariats. En fin de soirée, les affrontements se soldent par un mort, des centaines de blessés et 718 interpellations. Celle de Jacques Duclos, secrétaire général par intérim, intercepté dans sa voiture, rue du Temple, à 22h05, ne passe pas inaperçue.

Le 29 mai, à la suite de l'appel du Bureau politique (BP) du PCF évoquant « un torrent de résolutions, de manifestations, de débrayages... », un communiqué signé par Raymond Guyot et Eugène Hénaff, respectivement secrétaires de la Fédération communiste et de l'USRP-CGT, préconise des rassemblements et des arrêts de travail. Dans la soirée, le Bureau confédéral recommande à son tour de manifester, de débrayer, de faire grève. Réuni au complet, le lendemain, le BP retient l'idée d'un temps fort dans la protestation. Selon Lecœur, Frachon, parti avant la fin de la séance, aurait donné son accord de principe<sup>2</sup>. Le 31, une assemblée extraordinaire du conseil général de l'USRP « appelle au combat » et fixe au 4 juin la date d'une grève « sur le lieu de travail ». Plus prudent, le Comité confédéral national (CCN), recommande, le 1<sup>er</sup> juin, « d'élargir partout l'action commencée ». Il ne dit rien, en revanche, sur le 4 juin. Au jour dit, la « une » de L'Humanité hausse d'un cran le caractère d'une journée assimilée, en région parisienne, au démarrage d'une grève illimitée jusqu'à la libération des militants. De fait, les appels similaires du comité syndical national de liaison de la sidérurgie et de la fédération des cheminots trahissent l'ambition d'un élargissement au-delà de la capitale. Les tracts distribués ne cherchent pas à masquer la dimension politique de la grève. « Il s'agit de la guerre ou de la paix, du fascisme ou de la démocratie », alerte la

résolution du CCN favorable aux « changements politiques décisifs que réclame le peuple ». « La classe ouvrière imprimera un autre cours à la politique de notre pays », prophétise l'USRP qui, mot pour mot, emprunte une formule de François Billoux.

### ***Le révélateur grossissant du système syndicalo-communiste***

Fondé sur un corps commun de références idéologiques, d'aspirations, de pratiques et de mots, le dispositif syndicalo-communiste passe par l'interpénétration des directions politique et syndicale. Aussi attentif soit-il à la préservation de l'outil syndical, Frachon applique fidèlement les orientations du Parti. En 1952, ses interventions publiques épousent chacune des étapes de l'argumentaire communiste. La composition des instances de la Fédération de la Seine, en pointe tout au long des événements, éclaire la solidité des liens établis avec l'USRP.

L'assurance de préserver l'« orientation de lutte des classes » de la première centrale française s'avère décisive en termes d'audience dans le monde ouvrier. Elle n'est pas non plus sans offrir d'appréciables facilités. À l'intérieur des usines, la protection accordée aux représentants du personnel et les heures de délégation autorisent bien des dérives. La gestion des gros comités d'entreprise permet, en outre, l'accueil de camarades inscrits sur les listes noires et de disposer sans débours de ronéos, micros, haut-parleurs, etc.

### ***La lutte anticommuniste : une affaire d'État***

Sans revenir sur les relations détestables de l'avant-guerre ou sur le combat à mort de l'Occupation, force est de constater que les ruptures socio-politiques de 1947-1948 ont érigé le PCF et la CGT en adversaires de l'État, en premier lieu de la police. Toutes les activités de celle-ci n'ont pas la visibilité du maintien de l'ordre. Quelques-unes entretiennent l'obsession de la provocation et du noyautage. Facteur de discipline et de cohésion politique, la « vigilance révolutionnaire » répond aussi à un authentique besoin de protection contre l'indiscrétion des autorités. Infiltrations, retournements, filatures, micros cachés, écoutes téléphoniques, viols de la correspondance, etc., alimentent fichiers et rapports aux lisières d'un État de droit peu regardant dans son combat contre la « subversion ».

Si l'arsenal réglementaire destiné à prévenir les troubles de l'ordre public facilite nombre d'initiatives ponctuelles du pouvoir exécutif, le droit s'avère d'un maniement plus compliqué dans la répression des activités politico-syndicales. Pour juger des « actions concrètes » contre la guerre, les tribunaux disposent de l'article 76 du code pénal, issu du décret Sérol du 9 avril 1940, lequel prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à la peine de mort contre les individus reconnus coupables d'actes de démoralisation de l'armée et de la nation. Davantage conçu pour intimider que pour punir, le décret a perdu beaucoup de son efficacité depuis 1945. Aussi les parlementaires l'actualisent-ils par le vote, le 18 mars 1950, d'une loi qui, valable en temps de paix, vise les auteurs de malfaçons volontaires ou de détériorations de matériel militaire, d'entraves à leur circulation, de tentatives de démoralisation de l'armée et la nation. Les effets de la nouvelle législation ne tardent pas à se faire sentir. Pour ce qui est de la seule CGT, quatre secrétaires confédéraux, onze dirigeants d'Unions départementales et soixante-dix secrétaires de syndicats ont eu à en répondre devant les juges dès avant le printemps 1951<sup>3</sup>.

Résolus à user de tous les moyens en sa possession, le gouvernement attend de pied ferme la journée du 4 juin 1952. Le 2, un conseil interministériel passe en revue les mesures adoptées pour le bon fonctionnement des transports. Le 3, l'administration annonce que ses agents et

ceux des services publics qui s'associeraient à la « grève politique » seront suspendus et traduits devant les instances disciplinaires. Le 4, au petit matin, des dizaines de commissaires et d'inspecteurs se présentent au domicile de syndicalistes. Sous le prétexte d'un « examen de situation », une soixantaine d'entre eux sont conduits dans les locaux de l'ancien hôpital Beaujon. À des fins d'intimidation, dix chars et quinze automitrailleuses circulent aux alentours de la place de la République.

### *Enchaînement et rebondissements judiciaires*

#### *Paris-Toulon et retour : variations autour d'atteintes à la sûreté de l'État*

Le 29 mai, le doyen des juges d'instruction de la Seine a notifié à Jacques Duclos, son chauffeur et son garde du corps, leur inculpation pour atteintes à la sûreté intérieure de l'État. Trois magistrats, désignés pour assister le doyen Jacquinet, interrogent les manifestants arrêtés et en inculpent 160. Une vaste opération lancée à Paris et en province, se traduit, le 31, par des dizaines de perquisitions.

La veille, à Toulon, des manifestants ont séquestré deux gardiens de la paix dont la délivrance vient justifier l'investissement de la Bourse du Travail. Les pièces saisies amènent l'ouverture d'une information pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État. La presse évoque la découverte d'un dépôt d'armes et de munitions, de plans de défense du port militaire, de rapports sur les expériences d'écoutes sous-marines et sur les engins téléguidés, de renseignement concernant le moral et les mouvements de troupes vers l'Indochine... Le 7 juin, une vague de perquisitions s'abat sur la CGT. L'exhumation de vestiges remontant à la Libération, de documents souvent dépassés ou sans réelle valeur militaire, étouffe les dossiers et inspirent les journalistes pressés de dévoiler les secrets de « l'espionnage soviétique en France<sup>4</sup> ».

Dans l'immédiat, tout se joue sur un front judiciaire aux contours mouvants. Convaincue de ce que Jacques Duclos n'a pas participé à la manifestation du 28 mai, la Chambre des mises en accusation de la Seine récusé le flagrant délit et valide l'immunité du député communiste dont la libération intervient le 1<sup>er</sup> juillet. À la fin de l'été, plus de 160 personnes demeurent néanmoins inculpées d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Douze militants restent par ailleurs écroués à Toulon, point de départ du deuxième « complot ». Mais, déjà, une nouvelle affaire se profile. À la requête du ministre de la Défense, une information est ainsi ouverte, le 8 août, au titre des articles 76 (démoralisation de l'armée et de la nation) et 80 (atteinte à l'intégrité du territoire français ou d'un territoire relevant de l'autorité de la France) du code pénal. Le 8 octobre, les juges Duval et Michel ordonnent de nouvelles arrestations et perquisitions. Alain Le Léap, secrétaire général de la CGT, figure sur la liste des personnes à interpellé. Absent de son domicile, le dirigeant cégétiste choisit de se présenter, le 11, « afin d'éviter de donner prise à toute propagande ou à toute provocation ». Il est immédiatement inculpé et emprisonné.

En difficulté du côté des élus, l'appareil judiciaire réoriente l'instruction en direction des responsables syndicaux, moins protégés. Le changement de pied se confirme le 24 mars 1953. En plus de perquisitions dans des locaux cégétistes et au domicile de responsables, plusieurs mandats d'amener sont lancés contre des cégétistes de haut rang. Les magistrats s'appuient sur divers articles et interventions prônant la solidarité avec les aspirations nationales des travailleurs nord-africains et l'action contre la guerre. À peine sorti d'une clandestinité préventive de plusieurs mois, André Tollet rejoint, à Fresnes, Lucien Molino, membre du bureau confédéral arrêté quelques heures auparavant. Marcel Dufriche, secrétaire confédéral,

en délégation à l'étranger, prolonge son séjour hors de France. Alors que la police cerne son pavillon de Montreuil, Benoît Frachon, réfugié chez son voisin, Jacques Duclos, réussit à s'échapper, dissimulé sous le siège de la voiture du député que les agents n'ont pas la présence d'esprit de contrôler. Affecté dans son fonctionnement, le Bureau confédéral coopte trois nouveaux membres : Rouzaud, Lunet et Mauvais.

### *Un dénouement discret et étalé dans le temps*

Échaudés par les excès du printemps 1952, l'organisation et les militants évitent toute réaction intempestive. Suspendue en partie au sort que les députés vont réserver à la demande de levée de l'immunité de leurs collègues communistes, l'instruction piétine. Au sortir des grandes grèves de l'été, il faut se résoudre à élargir les inculpés de l'automne précédent. C'est chose faite, le 25 août 1953, pour Le Léap et Molino. Quelques semaines plus tard, l'Assemblée nationale rejette, par 302 voix contre 291, la demande de levée d'immunité. Séparation des pouvoirs oblige, le vote des députés ne préjuge pas de la décision des magistrats. Il n'a pas moins valeur de désaveu des poursuites engagées. Le 17 novembre 1953, le non-lieu général prononcé dans l'affaire de Toulon confirme le repli amorcé.

L'un après l'autre, les cadres sortent de la clandestinité. Arrêté le 22 novembre 1953, à l'issue du Congrès de l'USRP, Frachon quitte la prison le 26. Interpellé le 16 janvier 1954, Dufriche recouvre la liberté le 21. D'arrêts en abandons de fait, la justice, désormais seule en première ligne, s'efforce de tourner la page des « complots » sans perdre la face. Le 24 novembre 1955, 22 inculpés d'une affaire qui en compta jusqu'à 171 se présentent devant la 10<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de la Seine. L'accusation initiale d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État s'est muée en un plus ordinaire délit de « rébellion et insultes à agents » qu'aggravent, certes, ceux de « port d'armes » et de « coups et blessures ». On aurait tort, cependant, d'évaluer l'impact du « complot » à l'aune des seuls attendus de justice.

### **La crise et sa résolution : un redressement sous contraintes**

#### *L'arrière-plan : une période délicate*

À l'aise dans la critique des méfaits de l'inflation responsable de l'amputation du pouvoir d'achat, la CGT s'est trouvée prise au dépourvu par « l'expérience Pinay » et la stabilisation des prix. Tandis que les militants voient dans la campagne gouvernementale un « attrape-nigaud », les consommateurs, pragmatiques, se réjouissent du coup d'arrêt porté à la valse des étiquettes. Benoît Frachon constate l'enlisement de la mobilisation engagée l'année précédente pour l'augmentation des salaires<sup>5</sup>. Mais il y a plus. Avec le bâtiment, l'automobile est l'une des branches les plus touchées par le fléchissement de l'activité sensible au niveau international, mais qu'amplifient les mesures de « refroidissement » du gouvernement français. Partout, la réapparition du chômage pèse sur une combativité ouvrière que l'activisme décourage plus qu'il ne la stimule. Sur le front social, l'année 1952 apparaît comme l'une des moins agitées de la période. La forte diminution des conflits salariaux et la poussée des luttes concernant la durée du travail ou les licenciements enregistrent le renversement de la conjoncture. Dans le sillage de l'UIMM, le CNPF refuse de discuter des demandes de rattrapage salarial et fait sienne l'argumentation gouvernementale de stabilisation des coûts. Antérieur à 1952, le front commun formé par les employeurs et les autorités perpétue chez les travailleurs un double sentiment d'impuissance et d'amertume. Au sein des « bastions », la réalité s'écarte des clichés de la propagande. À Renault-Billancourt, les effectifs cégétistes régressent. À la fin de l'année 1951, ils avoisinent les 8000, soit moins

de 20 % des 42453 salariés du moment. En 1954, ils tournent autour de 4700. Nuançons. À l'occasion, les liens de confiance et de solidarité tissés avec des militants que l'on respecte à défaut d'en approuver tous les faits, gestes et propos, peuvent rejouer.

### ***La déstabilisation de l'actif cégétiste***

#### ***Les limites d'un certain mode de fonctionnement et d'engagement syndical***

Hérité de la clandestinité, le mode de communication en vigueur parmi les cadres syndicaux procède davantage du style militaire que de la confrontation démocratique. Au gré des hommes et des circonstances, il oscille entre rudolement et emphase. Pris dans le tourbillon des sollicitations, les cadres intermédiaires ne savent plus où donner de la tête. La plupart se résignent à parer au plus pressé. Sommés de produire des « résultats », les cégétistes privilégient l'agitation et n'hésitent pas de « passer en force<sup>6</sup> ». Observateur perspicace, sinon impartial, le PDG de la Régie signale « l'incohérence » d'une activité syndicale menée « au jour le jour », la formation insuffisante des délégués et l'attitude des salariés portés à se détourner d'opérations « qui ne paraissent pas les concerner<sup>7</sup> ». La notion d'avant-garde flatte l'élitisme inhérent à la condition militante. « J'ai baigné à plein dans cette période là, j'étais assez d'accord qu'il fallait "tenir", même par des actions minoritaires, analyse Roger Linet<sup>8</sup>. » Ainsi en va-t-il, le 4 juin 1952, à Billancourt, où, dans la perspective de heurts probables, l'« actif » cégétiste a prévu de mettre la maîtrise « hors d'état de gêner la grève<sup>9</sup> ». À l'heure dite, des groupes entourent les chefs d'atelier, occupent les postes de commande électrique ou d'arrivée du mazout. La poignée de contremaîtres qui tente de résister est expulsée manu militari. Plus tard, Roger Linet parlera « d'incompréhension » et, « surtout », de « crainte » parmi les ouvriers<sup>10</sup>.

Les perquisitions et les arrestations de 1952 et 1953 perturbent le fonctionnement normal de nombreuses organisations. Au lendemain du 4 juin, les sanctions pleuvent sur les militants qui ont bravé les interdictions ministérielles. Dans les arsenaux 511 travailleurs sont mis à pied<sup>11</sup>. À la SNCF, les suspensions se comptent par milliers tandis que l'entreprise cesse de subventionner l'Orphelinat national créé au début du siècle. Ciblées, les sanctions décapitent, parfois, la totalité des structures. À Renault-Billancourt, la direction licencie 165 militants, dont 50 délégués du personnel et démantèle l'ossature cégétiste à trois jours de l'élection du comité d'entreprise.

#### ***Le sévère avertissement des salariés***

La liste des entreprises en lutte le 4 juin publiée par *L'Humanité* ne dit rien de la nature des actions et de la proportion des salariés mobilisés. Confrontés à d'autres sources, les rares chiffres fournis n'emportent pas la conviction. Quand *La Vie Ouvrière* avance 70 % de grévistes chez les mineurs, *Le Monde* évalue leur taux entre 4 et 8 % dans le Nord... À Paris, chacun peut vérifier le fonctionnement normal des transports en commun. Une statistique patronale estime à 8 % le taux des grévistes parmi les 450000 métallurgistes d'Île-de-France<sup>12</sup>. La province ne témoigne pas d'une plus grande combativité.

Le 5, à Billancourt, la passivité vaguement désapprobatrice de la veille fait place à l'hostilité ouverte. Avec l'aide du syndicat indépendant, proche du RPF, les chefs d'atelier ont mis sur pied, dans la nuit, des groupes mobiles de 100 à 150 hommes déterminés. Département par département, les cégétistes battent en retraite. En fin de journée, la Régie annonce une production normale. La demande de report de l'élection du comité d'entreprise est repoussée,

tandis que d'importantes forces de police s'installent à proximité de l'usine. Le verdict des urnes est sans appel. La CGT chute de 10,8 points. Elle conserve de justesse la majorité absolue des suffrages chez les ouvriers, mais éliminée du deuxième collège, ses 4 élus au comité d'entreprise sont désormais minoritaires. Cette fois, le recul affecte, au-delà des effectifs, l'audience de la Confédération. D'autres élections se soldent par des pertes remarquées dans ses fiefs de la SNCF et d'EDF<sup>13</sup>. Déjà, certains milieux se prennent à rêver d'une recomposition du syndicalisme français.

### *Les ressources de l'organisation*

#### *L'atout maître : le retour aux revendications salariales*

Première centrale syndicale, la CGT des années 1950 structure le champ social. Présente, malgré d'indéniables lacunes et reculs, dans un grand nombre d'entreprises, beaucoup l'identifient au « syndicat ». Sur le terrain, le savoir-faire de ses militants, leur aptitude à s'emparer des attentes ouvrières, à les traduire en revendications, à conduire des actions, mais aussi à négocier des compromis, donnent de la chair à des structures réputées efficaces. À eux revient la tâche de renouer les fils rompus.

Dans la soirée du 5 juin 1952, un communiqué de l'USRP esquisse un début de recentrage. S'il est encore question d'intensifier l'action pour la libération de Duclos, le texte s'attarde sur d'autres objectifs. Le bureau confédéral officialise la nouvelle ligne. « Il faut, on peut, insiste-t-il, briser le blocage des salaires et des traitements ». Le 9, il invite les militants à ne pas se replier sur eux-mêmes, à « assurer partout le fonctionnement régulier de toutes les organisations » et à veiller à ce que les syndicats soient « au service de la classe ouvrière ». Impulsé avec une belle obstination, ce retour à l'action économique dérange. Bothereau s'en inquiète auprès de Vincent Auriol dans une lettre « extrêmement pressante et angoissante<sup>14</sup> ». Consulté, le ministre de l'Intérieur craint de ne pas rester « maître » de la situation si les cégétistes parvenaient à entraîner d'autres organisations<sup>15</sup>. Rien de tel ne se produit, du moins en 1952.

#### *Les grèves d'août 1953 : la CGT incontournable*

Le conflit qui, en plein mois d'août, mobilise près de quatre millions de grévistes, fonctionnaires et agents des services publics pour l'essentiel, bouleverse à point nommé la donne sociale<sup>16</sup>. L'explosion, tournée contre l'État, employeur et ordonnateur de réformes refusées, souligne en les aggravant les blocages d'une IV<sup>e</sup> République en mal d'assises populaires. La CGT semble comme prise à contre-pied. D'abord dubitative, elle souhaite vérifier la détermination des salariés. Ses fédérations se contentent, dans un premier temps, d'un vague appel à « l'action sous toutes ses formes ». Elles s'enhardissent ensuite et préparent, à partir du 11 août, l'entrée en lutte des entreprises du privé dont les congés s'achèvent. Les « forteresses ouvrières » hésitent toutefois à rejoindre l'échappée du secteur public et nationalisé.

À Paris, le nouveau chef du gouvernement, Joseph Laniel, refuse de transiger. Trois fois, il s'en explique à la radio d'État. Les milliers d'agents réfractaires aux ordres de réquisition sont menacés de « sanctions exemplaires », mais le procédé provoque l'indignation. De là à « favoriser certaines entreprises communistes ou fascistes dirigées contre les institutions démocratiques de notre pays », il y a toutefois un pas que le bureau de la CFTC appelle ses adhérents à ne jamais franchir. Les responsables de FO ne veillent pas moins à proscrire la

moindre esquisse de rapprochement avec la « CGTK ». Ces positions ouvrent la voie aux négociations secrètes qui, en dehors de la CGT, préparent la reprise du travail que recommandent FO et la CFTC le 21 août. Tous les grévistes n'obtempèrent pas sur-le-champ et la CGT ne manque pas de contester une décision prise sans autre garantie que de vagues promesses. Le gouvernement comprend qu'il doit concrétiser ses engagements.

À ce stade, la CGT peut d'autant moins être tenue à l'écart qu'à défaut de contrôler le mouvement, son influence n'a cessé d'y grandir en raison des attermolements de ses concurrents et d'un début de mobilisation dans le privé. Le 25, « la reprise en bloc du travail » décidée par les principales fédérations cégétistes coïncide, on l'a vu, avec la libération d'Alain Le Léap et Lucien Molino. D'autres déblocages suivent : abandon de fait des projets de réforme, prime spéciale et réajustement salarial pour les fonctionnaires, convocation de la Commission supérieure des conventions collectives... Le « magistral coup de bélier » de l'été 1953 contribue aussi à la réactivation du débat sur les modalités d'un « réveil » de l'économie française.

Le paysage syndical n'est pas aussi mobile. S'ils interrompent la série des revers cégétistes, les scrutins professionnels ne traduisent que des variations à la marge. Aucun flux d'adhésions ne vient prolonger la grève. Celle-ci, note le mensuel de la CFTC, a posé « le problème des relations du syndicalisme et du politique<sup>17</sup> ». Pour ce qui est de la CGT, force est de constater que la première centrale française n'est guère plus en mesure de redéfinir la nature de ses liens avec le PCF que d'imprimer sa marque dans les instances de concertation ou d'élaboration des politiques publiques.

### **Conclusion : une capacité d'initiative limitée**

Contrainte de rectifier une ligne catastrophique tout en esquivant les questions de fond dont le libre examen s'avérerait périlleux, la direction du PCF se livre à de délicats exercices de haute voltige politique ponctués par une avalanche de critiques et d'autocritiques répercutées dans les syndicats. Si rien ne transpire des réunions restreintes du sommet de l'appareil où Benoît Frachon aurait eu une rude explication avec Raymond Guyot, il en va différemment aux échelons intermédiaires. Au comité central du 18 juin 1952, Étienne Fajon interpelle les cadres de l'USRP et de la fédération des cheminots. Plutôt que de se disculper et de désigner leurs inspireurs, les intéressés battent leur coulpe. Amené à examiner son activité, le conseil général de l'USRP reconnaît « ses » erreurs. Son secrétaire, Eugène Hénaff, en tire les conséquences et s'efface derrière Henri Raynaud auquel le Bureau confédéral confie la mission « d'aider » l'Union pour redonner leur « vrai visage » aux syndicats parisiens. Les métallurgistes, notamment ceux de Renault-Billancourt, doivent pareillement expier leurs fautes. Lors du 3<sup>e</sup> Congrès du syndicat, Roger Linet s'accuse de « gesticulations », de « fébrilité », d'« autoritarisme ». Réélu secrétaire général du syndicat, il est désormais secondé par un adjoint, Marius Apostolo. En octobre, les délégués au Congrès de la Fédération de la Métallurgie entendent les autocritiques des dirigeants de l'USTM<sup>18</sup>. Décidé à balayer les ultimes réticences en mesure de contrarier sa reprise en main, Frachon reprend Lunet dont le rapport lui semble trop nuancé. « Depuis quatre ans, s'emporte-t-il contre les syndicalistes parisiens, je constate les mêmes défauts, je vois les mêmes défauts... ». Le secrétaire général de la CGT n'ignore pas que le balancier politique tarde à se stabiliser. Ainsi Billoux peut-il observer, en décembre, qu'aussi « justes » qu'aient été les critiques adressées aux dirigeants de l'USRP et des cheminots, celles-ci avaient été formulées de manière « unilatérale ». En février 1953, les syndicalistes communistes de Renault, tancés par Guyot, devront néanmoins se plier à l'exigence d'une nouvelle confession publique de leurs

erreurs<sup>19</sup>. L'année suivante, Lunet, Armanet et Linet ne sont pas reconduits au Comité central du PCF. Que dire, encore, du sort réservé à Lucien Molino ? Étoile montante de la direction confédérale, l'ancien dirigeant marseillais promu au Bureau politique du PCF, mais victime des intrigues de Billoux, subit une brutale rétrogradation-sanction, aussitôt appliquée dans les instances confédérales.

L'hégémonie communiste se manifeste aussi dans le renoncement aux initiatives programmatiques non-strictement revendicatives<sup>20</sup>. Si l'activisme débridé de 1952 n'est plus de mise, les méthodes autoritaires ont encore de beaux jours devant elles. Les modalités de décision et de préparation de la grève du 28 avril 1954 illustrent la permanence des pratiques. Précisons qu'aux yeux des militants, toutes les voix en provenance du bureau confédéral n'ont pas le même poids. Satisfait de sa collaboration avec Frachon, Le Léap se souviendra de ne pas avoir trouvé, dans les UD, une « compréhension aussi large » qu'il l'aurait souhaité<sup>21</sup>. « Je n'étais pas membre du Parti communiste [...]. On me disait : “Est-ce que Benoît Frachon est d'accord avec toi ?” » L'orthodoxie de la plupart des fédérations nationales n'exclut pas, certes, maints écarts « corporatistes. » Que penser, par ailleurs, de la situation dans les milliers de syndicats pour lesquels on ne dispose d'aucune autre vue d'ensemble que celle, biaisée, offerte par les congrès ?

Bridée dans son fonctionnement interne et la définition de ses objectifs ou initiatives par sa subordination de fait au PCF, la CGT pâtit en outre de l'ostracisme qui l'écarte dangereusement de nombreux lieux et procédures d'un État social en peine de partenaires crédibles. Depuis 1950, la direction de la SNCF n'entretient plus de relations formelles avec la Fédération des cheminots, tandis que ses délégués sont écartés des comités mixtes et des comités sociaux. À EDF-GDF, autre « bastion », les trois principaux responsables de la fédération cégétiste sont récusés pour siéger au conseil d'administration de l'entreprise. Révoqués des PTT en 1951, Frischmann et Duhamel ne peuvent assister à aucune négociation officielle. À plus forte raison, les pouvoirs publics s'obstinent-ils à ne pas tenir compte de la représentativité de la Confédération. Alors que ses militants présidaient quatre des vingt-quatre commissions du 1<sup>er</sup> Plan en 1946, ils ne participent à aucune de celles instituées entre 1952 et 1960.

Sans doute la CGT ne s'offusque-t-elle pas outre mesure d'une discrimination vécue comme l'hommage du vice à la vertu et la garantie de ne pas céder aux séductions de la collaboration de classe. En décembre 1953, les dirigeants des Fédérations de la Chimie et de l'Alimentation n'ont pas de mots assez durs pour stigmatiser l'esprit de conciliation et la « corruption » qui « gangrènent » les comités centraux d'entreprise<sup>22</sup>. Au risque assumé de s'interdire de peser de l'intérieur sur les options retenues, mais aussi de ne pas accéder aux informations indispensables à la formation de leurs propres analyses et orientations. Nul doute que cet éloignement aura aggravé les effets de l'enfermement dogmatique à l'orée d'une « expansion » analysée à travers les grilles de lecture d'hier et leurs prophéties : militarisation de l'économie et paupérisation ouvrière...

## Notes

<sup>1</sup> Sur le gauchissement consécutif à « la ligne de mai », on se reportera à Michel Pigenet, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>2</sup> Entretien avec Auguste Lecoer, le 26 janvier 1987.

[3](#) Rapport de Benoît Frachon au 28<sup>e</sup> Congrès de la CGT.

[4](#) *Paris Match*, 14 juin 1952.

[5](#) Séance du BP du 17 avril 1952, notes du Cahier de Jacques Duclos, extraits reproduits dans *Le Figaro*, 17 juillet 1952.

[6](#) Pour reprendre l'expression de G. Monmousseau lors de la réunion du BP du PCF, le 8 mai 1952. Cahier de Jacques Duclos, *Le Figaro*, 17 juillet 1952.

[7](#) Note confidentielle de service n° 945 adressée, le 7 juillet 1953, aux cadres de direction de la Régie ; archives privées.

[8](#) Entretien avec R. Linet.

[9](#) Intervention de Roger Linet au 18<sup>e</sup> Congrès de la Fédération CGT de la Métallurgie, 14-18 octobre 1952.

[10](#) *Idem*.

[11](#) *Le Figaro*, 13 juin 1952.

[12](#) *Le Monde*, 7 juin 1952.

[13](#) De 1951 à 1952, la CGT passe de 69,2 % à 61,6 % chez les électriciens au profit de FO et, surtout, de la CFTC. À la SNCF, la baisse atteint près de 4 points. André Siegfried, *L'Année politique.1952*, PUF, 1953.

[14](#) Vincent Auriol *Journal du septennat (1947-1954)*, t. 6, Paris, A. Colin, 1978, p. 483.

[15](#) *Ibidem*, p. 491.

[16](#) Pour une analyse plus précise de ce mouvement, cf. Michel Pigenet, « Les grèves d'août 1953. Le social sans le politique ? », *Historiens et Géographes*, n° 357, 1997, p. 169-184.

[17](#) *Syndicalisme CFTC Magazine*, septembre 1953.

[18](#) 28<sup>e</sup> Congrès de la Fédération CGT de la Métallurgie, 14-18 octobre 1952.

[19](#) 5<sup>e</sup> conférence de la Fédération de la Seine du PCF, 27-28 février-1er mars 1953.

[20](#) Cf. la communication d'André Narritsens.

[21](#) Témoignage d'Alain Le Léap, 16 avril 1984, archives de l'IHS-CGT.

[22](#) CA de la CGT, 15 décembre 1953, archives de l'IHS-CGT.